

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 189 – ÉDITION DU 9 JANVIER 2023

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

1 – Actes réglementaires

- ARRETE SDIS n° GPCO2022-0007 portant nomination du référent départemental dans le domaine animalier habilité au tir par propulseur hypodermique pour le département de Meurthe-et-Moselle ;
- ARRETE SDIS n° GPCO2022-0008 portant nomination du référent départemental adjoint dans le domaine animalier pour le département de Meurthe-et- Moselle ;
- ARRETE conjoint n° BDGRH2022-2362 fixant le tableau d'avancement au grade de commandant du corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle, pour l'année 2023.

ARRETES REGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



- REPUBLIQUE FRANCAISE -

ARRETE GPCO n° 2022-0007 PORTANT NOMINATION DU REFERENT DEPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE ANIMALIER HABILITÉ AU TIR PAR PROPULSEUR HYPODERMIQUE POUR LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE, CHEF DE CORPS**

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article R.1424-19-1 ;
- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 44 et 46 ;
- VU** le Décret n° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique par les services départementaux d'incendie et de secours ;
- VU** le règlement de mise en œuvre des groupes de techniques opérationnelles de Meurthe-et-Moselle de 2018 ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'arrêté GPCO n° 0044 du 18 février 2019 portant nomination de l'adjudant-chef Franck MARTIN, référent départemental dans le domaine animalier habilité au tir par propulseur hypodermique, est abrogé.
- ARTICLE 2 :** L'adjudant-chef **Christophe LEMOINE**, Sapeur-Pompier Professionnel du corps départemental, est nommé référent départemental dans le domaine animalier habilité au tir par propulseur hypodermique. A noter qu'il tient cet emploi depuis le 19 mai 2006. Il est placé sous l'autorité du Directeur Départemental.
- ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, le référent départemental dans le domaine animalier habilité au tir par propulseur hypodermique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.
- ARTICLE 4 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nancy, le **01 DEC. 2022**

Colonel Jérôme PETITPOISSON
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,
Chef de Corps



- REPUBLIQUE FRANCAISE -

ARRETE GPCO n° 2022-0008 PORTANT NOMINATION DU
REFERENT DEPARTEMENTAL ADJOINT DANS LE DOMAINE
ANIMALIER POUR LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE, CHEF DE CORPS**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article R.1424-19-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 44 et 46 ;

VU le règlement de mise en œuvre des groupes de techniques opérationnelles de Meurthe-et-Moselle de 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté GPCO n° 0025 du 20 mai 2020 portant nomination de l'adjudant Christophe LEMOINE, référent départemental adjoint dans le domaine animalier, est abrogé.

ARTICLE 2 : L'adjudant-chef **Gregory LALLEMENT**, Sapeur-Pompier Professionnel du corps départemental, est nommé référent départemental adjoint dans le domaine animalier. Il est placé sous l'autorité du Directeur Départemental.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, le référent départemental dans le domaine animalier habilité au tir par propulseur hypodermique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 4 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nancy, le

01 DEC. 2022

Colonel Jérôme PETITPOISSON
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,
Chef de Corps



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

Arrêté conjoint N°BDGRH2022-2362 FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE COMMANDANT DU CORPS DÉPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, POUR L'ANNEE 2023

**Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de Meurthe-et-Moselle**

**Le Préfet de Meurthe-et-Moselle
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté DDSIS n° GPCO-2021-002 portant organisation du corps départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le tableau des emplois permanents du S.D.I.S de Meurthe-et-Moselle adopté par délibération du Conseil d'administration du SDIS ;

Vu l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant M. COCHET Arnaud, préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 août 2021 nommant Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet de préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral 22.BCI.01 du 28 janvier 2022 accordant délégation de signature à Mme Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet ;

Sur proposition Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle ;

1, rue du préfet Claude Erignac
CO 60031
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.26.26

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est établi, au titre de l'année 2023, comme suit :

N° Ordre	NOM	Prénom
1	DISSE	Fabien

La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade de capitaine est de 0 % et de 100 %. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 0 % et de 100 %.

ARTICLE 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 21 décembre 2022

Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.
Bernard BERTELLE

Le Préfet



DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Copies : Dossier
: Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie
 DGSCGC
 Préfecture